



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 56562

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande appelle, à nouveau, l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les difficultés rencontrées dans certaines maisons de retraites publiques - sur le plan de leur fonctionnement et sur le plan de leur équilibre budgétaire - en raison de l'incapacité de leur directeur à remplir sa mission. Dans sa réponse du 26 octobre dernier, le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées annonçait que « dans le cadre de la refonte des statuts particuliers des corps des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, il est envisagé de mettre en place un dispositif particulier pour ces personnels de direction dans l'attente d'un repositionnement professionnel. En effet, actuellement il n'existe pas de dispositif adapté pour permettre de gérer les sorties de fonctions de ces personnels de direction, pour une durée limitée éventuellement, dans des conditions honorables. » L'expérience vécue ces dernières années dans plusieurs établissements de Loir-et-Cher montre qu'il est très urgent qu'intervienne la mise en place de ce « dispositif particulier pour ces personnels de direction dans l'attente d'un repositionnement professionnel ». Il lui demande donc quand le Gouvernement compte assurer la mise en place de ce dispositif et comment le ministère envisage de libérer le budget, et donc le prix de journée des établissements concernés, du coût de rémunération de ces personnels défaillants ? Il lui demande également si on ne pourrait pas mutualiser au niveau de l'ensemble des établissements la prise en charge de cette personne défailante.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56562

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 953